

CONSERVATOIRE

Conservatoire
de musique
de Rimouski



Photos : Éric Truchon

LA MUSIQUE AU

CŒUR

DE TON PARCOURS SCOLAIRE

VOLET ACCOMMODEMENT

Niveau primaire

Le volet accommodement* vise à permettre à certains élèves d'être libérés le mardi, mercredi ou jeudi en avant-midi pour une durée maximale de deux heures.

Les élèves ont l'opportunité d'assister à leur cours d'instrument, de répéter dans un encadrement personnalisé et d'assister à différents cours de groupe.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DE L'ÉLÈVE

- Être un élève de 4^e, 5^e ou 6^e année du primaire;
- Ne pas faire partie d'une concentration en art à l'école;
- Avoir un grand intérêt pour la musique;
- L'élève doit être recommandé par le Conservatoire.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR L'INSCRIPTION

- Les parents doivent faire une demande à la direction d'école afin que leur enfant puisse participer à une activité en accommodement;
- Le Conservatoire achemine à l'école le nom des élèves intéressés par un accommodement et valide l'accord ou non de la direction d'école;
- La direction d'école interpelle le parent pour une rencontre dans le but d'expliquer les conditions et faire signer la lettre d'entente qui mentionne la responsabilité des parents à l'égard de la qualité des services reçus, de l'assiduité, du respect de l'horaire de l'accommodement et de la primauté de la réussite de l'élève.



Photo: Éric Truchon

* Ce volet est offert en collaboration avec différentes écoles primaires du Centre de services scolaires des Phares.

CONCENTRATION ARTISTIQUE ET PROGRAMME ART-ÉTUDES

Niveau secondaire

La concentration artistique et le programme Art-études* offrent aux élèves une formation sur mesure adaptée aux jeunes passionnés de musique. Les élèves assistent le matin à leurs cours de formation générale à l'école et viennent au Conservatoire en après-midi pour y travailler leur instrument et suivre différents cours du volet musical.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DE L'ÉLÈVE

- Être un élève de 1^{re} ou 2^e secondaire de l'École Langevin – pour la concentration artistique;
- Être un élève de 3^e, 4^e ou 5^e secondaire de l'École Paul-Hubert – pour le volet Art-études
- Être un élève déjà admis au Conservatoire par le biais des auditions qui ont lieu au printemps de chaque année;
- Avoir un grand intérêt pour la musique;
- Avoir un grand sens de l'autonomie.



Photo: Bertin Léanger

La concentration artistique et le programme Art-études offrent l'opportunité aux élèves de vivre une expérience artistique hautement formatrice, tout en favorisant la meilleure conciliation possible entre la poursuite de leur développement artistique et scolaire.

*Depuis 2020, le programme Art-études offert au Conservatoire de musique de Rimouski, en partenariat avec l'École Paul-Hubert, est reconnu par le ministère de l'Éducation.

COURS OFFERTS

COURS INDIVIDUEL

- Spécialité instrumentale

COURS DE GROUPE

- Formation musicale et auditive
- Atelier rythmique
- Chant choral
- Littérature musicale
- Atelier sur les bonnes habitudes de répétition
- Et plus encore

AUTRES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

- Concerts
- Cours de maître
- Ateliers spéciaux découvertes
- Examens en décembre et en mai

À RETENIR

En **décembre**, assistez aux soirées d'information dans les écoles secondaires.
En **janvier**, inscrivez votre enfant en ligne sur le site web de l'école.

Le transport scolaire est offert pour se rendre au Conservatoire.
Les parents doivent toutefois assumer le retour à la maison des élèves.

Des frais de transport et d'inscription peuvent s'appliquer.

Subvention disponible pour l'hébergement et le transport d'un élève inscrit au programme Art-études et résidant dans un rayon de plus de 50 km du Conservatoire de musique de Rimouski.



Photos: Éric Truchon

Pour connaître tous les détails sur l'admission au **Conservatoire de musique de Rimouski**, visitez le site web au conservatoire.gouv.qc.ca

22, rue Sainte-Marie, Rimouski (Québec) G5L 4E2
418 727-3706